

MÉMO COVID

Gestion des cas contacts ou confirmés

5^{ème} vague / janvier 2022

➔ CAS CONTACT : c'est quoi ?

Un cas contact se définit comme : une personne qui a été en contact sans mesure de protection efficace avec une autre personne confirmée positive au Covid-19, dans l'une des situations suivantes :

- Contact direct en face-à-face, à moins de 2 m, quelle que soit la durée
Exemples : conversation rapprochée, repas, contact physique, etc.
- Actes d'hygiène ou de soins donnés à la personne positive au COVID-19 ou reçus de la part de la personne positive au Covid-19 ;
- Partage d'un espace intérieur (bureau, salle de réunion, véhicule, etc.) pendant au moins 15 mn consécutives ou cumulées sur 24h, ou face-à-face durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

➔ CAS CONTACT : je fais quoi ?



Personnes accompagnées

1 | J'isole la personne pendant 7 jours si le schéma vaccinal est incomplet ou si les gestes barrières ne peuvent pas être respectés

1 bis | Je n'isole pas si la personne a son schéma vaccinal complet, et aucun symptôme (fièvre, perte odorat et goût,...), maintien de la prise en charge normale

2 | J'oriente immédiatement la personne vers un test RT-PCR

* **TEST négatif** > je lève l'isolement, respect des gestes barrières

✓ **TEST positif** > cf. CAS CONFIRME : je fais quoi ?

3 | Je teste tout le groupe et les personnes de son entourage par un test préventif antigénique

* **TEST négatif** > vie normale, respect des gestes barrières

✓ **TEST positif** > isolement de la personne et test RT-PCR immédiatement



Salariés

1 | Pas d'isolement pour les salariés cas contacts dont le schéma vaccinal est complet

2 | Le salarié réalise un test RT-PCR ou antigénique dès confirmation de sa situation « cas contact »

3 | Le salarié réalise un autotest à J+2 et à J+4 après le dernier contact avec la personne positive

* **TEST négatif** > activité normale, respect des gestes barrières

✓ **TEST positif** > cf. CAS CONFIRME : je fais quoi ?

MÉMO COVID

Gestion des cas contacts ou confirmés

5^{ème} vague / janvier 2022

➔ CAS CONFIRMES : je fais quoi ?

Un cas n'est confirmé que par un test RT-PCR ou un test antigénique. Un autotest ne permet pas de confirmer un cas positif : en cas de résultat positif, il doit être complété d'un test RT-PCR ou antigénique pour confirmation.



Personnes accompagnées

- 1 | J'isole la personne pendant 7 jours minimum
- 2 | Retour possible à la vie normale dès le 5^{ème} jour si :
 - Test RT-PCR ou antigénique négatif
 - Disparition des symptômes depuis 48h
- 3 | Confinement dans les unités pour les personnes hébergées (pas de retour en famille si la personne est hébergée à l'Adapei 63)



Salariés

- 1 | J'isole le salarié à son domicile pendant 7 jours minimum
- 2 | Retour possible dès le 5^{ème} jour si :
 - Test RT-PCR ou antigénique négatif
 - Disparition des symptômes depuis 48h
- 3 | Arrêt maladie* si symptômes ou télétravail si absence de symptômes et télétravail possible
- 4 | Suppression du test de retour : le salarié revient sans test après l'isolement de 7 jours

➔ GÉNÉRALITÉS : ni cas contact, ni cas COVID confirmé



En dehors des situations décrites ci-avant, des dispositions dites de « généralité » sont à respecter :

- **Prise de température à l'entrée des établissements**, pour les personnes accompagnées et à disposition pour les salariés
- **Respect strict des gestes barrières (cf. ci-dessous)** pour les personnes accompagnées et salariés
Des rappels sur les gestes barrières sont à effectuer régulièrement auprès des personnes accompagnées et salariés
- **Suppression des moments de convivialité collectifs, réunion en priorité en TEAMS** sauf nécessité argumentée sans jamais dépasser 6 personnes présentes dans la même pièce
- Le plus possible, **revoir l'organisation des repas** pour favoriser la distanciation
- **Pas de changement pour les transports**, application des gestes barrières
- **Télétravail à raison de 3 jours par semaine** pour tous les emplois dont les activités sont possibles en distanciel ; organisation par le management

MÉMO COVID

Gestion des cas contacts ou confirmés

5^{ème} vague / janvier 2022

➔ GESTES BARRIERES : se protéger et protéger !

(!) Il est rappelé qu'en toutes circonstances, les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés :

- Port du masque obligatoire en toutes circonstances, à l'intérieur comme à l'extérieur
- Lavage régulier des mains ; utilisation du gel hydroalcoolique autant que de besoin
- Distanciation physique de 1 à 2 mètres avec les autres
- Aération des locaux très régulière : 10 mn toutes les heures
- Suivi des personnes présentes, chaque jour (liste ou flash code sur appli TousAntiCovid),

En outre, sont obligatoires :

- Un SCHEMA VACCINAL COMPLET pour les professionnels
- Un PASS SANITAIRE pour les autres visiteurs / intervenants extérieurs.

➔ CLUSTER : suivi et reporting à Santé Publique France

(!) Un cluster est considéré dès que 3 cas confirmés sont observés sur une période de 7 jours, dans un même établissement, parmi les professionnels ET usagers.

Signaler le cluster lorsque l'établissement propose de l'hébergement : portail internet VOOZANOO :

<https://voozahoo.santepubliquefrance.fr/1828535468/scripts/newrec.php>

Le signalement est assuré par le pôle QSSE : à cet effet, il convient de faire rapidement remonter toutes les informations nécessaires à Gaël DRILLON en parallèle de la supervision à réaliser sous TEAMS / CODIR & DIRSEC / COVID-VAGUE-5-CLUSTER.xlsx :

https://adapei63.sharepoint.com/:x:/s/CODIRetDIRSEC/EbBkahlPbYdPguvzJEeRpzoBPHvqBbTxwg-tKvWB3_9XGw?e=0KeMmt

Suivre le cluster : Le suivi consiste à suivre : les cas confirmés et leur situation (isolement, hospitalisation, décès le cas échéant) ; l'évolution des nouveaux cas avec précision des dates. Le suivi est saisi dans le tableau indiqué ci-avant, en temps réel, par les directeurs de secteur.

(!) Le cluster est clôturé dès lors qu'aucun nouveau cas n'est constaté pendant une période de 14 jours sur l'établissement, après la date de début du dernier cas confirmés et que tous les tests RT-PCR réalisés sur cette période sont négatifs.

MÉMO COVID

Gestion des cas contacts ou confirmés

5^{ème} vague / janvier 2022